Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

Commission « Santé et Sécurité au Travail »

Vendredi 24 juin 2016 de *10h à 13h00*
Siège de la Fédération
Salle n°7
80 rue de Reuilly
75012 Paris

PRÉSENTS

Présidents de la commission
Gilles ADELSON (Guyane)
Daniel LEROY (Seine-et-Marne)

Référent ANCDG
Pascale CORNU (Bas-Rhin)

Directeurs-Directeurs adjoints
Vincent DECAUX (Grande Couronne), Bruno ELUSSE (Landes), Nathalie PERON (Indre et Loire), Cédric MACRON (Saône et Loire)

Responsables de service/Ingénieurs/Techniciens
Philippe BOINET (Côtes d'Armor), Éva DARDILLAC (Petite Couronne), Delphine CHRESTIA (Landes), Marie-Hélène BRIDOUX (Oise), Laure-Hélène EB (Nord), Thomas LACROIX (Saône et Loire)

FNCDG
Thierry SENAMAUD

Daniel LEROY et Gilles ADELSON ouvrent la séance. Un tour de table est réalisé.

1) Présentation des résultats d'Handitorial 2015

Gilles ADELSON indique que l'observatoire du handicap et de l'inaptitude dans la Fonction Publique Territoriale est alimenté par une enquête annuelle réalisée grâce au site internet www.handitorial.fr.

L'enquête en ligne proposée sur www.handitorial.fr permet de collecter chaque année des données relatives aux travailleurs handicapés et plus largement aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés présents dans toutes les collectivités territoriales.

La parole est donnée à Vincent DECAUX afin qu'il présente les résultats de l'enquête handitorial pour 2015. Ceux-ci ont également été présentés au FIPH.

Les résultats de l'enquête seront mis en ligne sur le site de la FNCDG ainsi que sur celui d'handitorial. Les données sont croisées avec celles du bilan social.
À l'origine 23 Centres de gestion seulement participaient, aujourd'hui ils sont 51.

Quelques données présentes dans l'enquête :

- 15.7% des collectivités de l'échantillon indiquent employer au moins un BOETH ;
- 56% des BOETH sont des hommes ;
- 58% des BOETH ont plus de 50 ans ;
- 44% des handicaps sont moteurs ;
- 9 agents BOETH sur 10 appartiennent à la catégorie C ;
- 52% des agents BOETH sont présents dans la collectivité depuis plus de 12 ans ;
- 7% des collectivités ont eu au moins un avis d'inaptitude concernant un agent en 2014, 63% de ces agents ont plus de 50 ans.

Daniel LEROY remercie Pascale CORNU pour le travail de l'ANDCDG. Celle-ci indique que les résultats sont de plus en plus fiables, au bénéfice des CDG et du FIPH. Le travail à mener sur les données et l'analyse pour les réajustements des indicateurs, et le travail sur le terrain des handipactes doit être complémentaire et mené en concertation avec les CDG qui sont les seuls interlocuteurs pour les agents.

Vincent DECAUX donnera le contact, au sein des CDG, aux handipactes.

Vincent DECAUX indique que l'enquête n'a pas évolué en quatre ans. Un groupe de travail pourrait restaurer l'enquête.

2) La médiation et les centres de gestion

Des conflits peuvent survenir au sein des équipes des collectivités locales. Gilles ADELSON rappelle que ces conflits peuvent être générés par une mésentente, par l'organisation des services, par des difficultés dans la charge de travail... et peuvent être générateurs de souffrances au travail : manque de motivation, dépression, RPS, suicide …

Pour régler ces conflits, les Centres de Gestion peuvent être sollicités par les collectivités. Toutefois le CDG peut se trouver démuni par certaines situations complexes qui nécessiteraient l'aide d'un intervenant extérieur qualifié dans la gestion des conflits.

Le moyen le plus simple et le plus économique pour régler ces conflits est la médiation. Elle peut avoir lieu à tout moment : avant, pendant ou après une procédure judiciaire. Elle évite de subir une solution imposée par un tiers, un juge ou arbitre.

La Fédération a rencontré deux associations de médiation dans le cadre d'un éventuel partenariat :

- La Fédération Nationale des Centres de Médiation (FNCM).

Pascale CORNU et Anne GUIBERT ont ainsi pu recevoir deux administrateurs de la FNCM Pierre-Jean BLARD et DOMINIQUE GANTELME, le 22 décembre 2015.

- L'Association Nationale des Médiateurs (ANM)

Pascale CORNU et Anne GUIBERT ont rencontré Gabrielle PLANES et Didier MORFOISSE, le 29 mars 2016.

La parole est donnée à Pascale CORNU pour la présentation de ce point.

Ces rencontres ont permis de rendre compte des activités, du périmètre et du nombre d'adhérents et des interventions des deux associations.

Concernant tous les champs de la médiation, c'est la prévention des litiges qui nous intéresse ici.

Leurs interventions sont reconnues, il s'agit de professionnels (avocats, notamment) qui ont, en plus de leurs activités, des activités de médiation.

Il ne s'agit pas de la médiation sociale mais d'une approche plus statutaire.

Un amendement dans un projet de loi ouvre la porte à la médiation et encourage la médiation en prévention, tout en identifiant les CDG (déposé par le secrétariat général du conseil d'état).

Cet amendement est à suivre, il faut être prêt à se mobiliser le cas échéant.

Nathalie PERRON estime que l'ensemble des CDG n'est pas d'accord sur la notion de médiation qui n'est pas forcement perçue comme de la prévention.

Cédric MACRON considère qu'il existe un problème de lisibilité. D'une certaine façon, la médiation peut être perçue comme permettant le financement par les CDG de la décrue des coûts de la justice. Le RAPO vaut pour les collectivités et les tiers (recours gracieux). La position du CDG est délicate : bien qu'au au service de la collectivité (conseil de l'employeur), il assisterait l'agent.

Il est nécessaire de travailler autour de la mise en œuvre de cet amendement : lisibilité, clarification à réaliser.

Un groupe de travail est à créer concernant l'amendement en question, avec la participation, également, de membres de la commission statut.

Daniel Leroy évoquera le sujet lors du CA du 22 septembre prochain.

Pascale CORNU recontactera en juillet la présidente du TA de Strasbourg.

3) Fond National de Prévention (FNP)

Pascal CORNU indique que le partenariat avec le FNP devrait être relancé.
Une rencontre serait souhaitable avec Claude DOMEIZEL, ou la responsable du fond de prévention, Madame THOMAS.

On peut s'interroger sur la cible du FNP aujourd'hui. Il n'est pas sûr que les CDG soient visés.

Depuis 15 ans, le FNP finance le document unique ; il souhaite franchir une étape et ne plus le financer à compter du 31/12/2017.

Des discussions sont à prévoir.

4) Convention cadre avec le CNFPT pour les comités médicaux

Thierry SENAMAUD rappelle les caractéristiques de la convention cadre d'orientation relative à la prise en charge, par les CDG, du secrétariat des comités médicaux pour les agents du CNFPT. Cette convention, à conclure entre le CNFPT et la FNCDG, fixe un cadre général ayant vocation à être décliné au niveau local, sachant qu'il appartiendra à chaque CDG de déterminer, par une convention particulière d'application avec le CNFPT, ses modalités de mise en œuvre, notamment financières (coût par dossier…).

La commission SST propose que soit supprimée la référence à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 dans le préambule de la convention, le secrétariat des comités médicaux ne relevant pas de cet article mais des missions obligatoires prévues par l'article 23 (ainsi que le rappelait d'ailleurs la Fédération dans son courrier au CNFPT du 08 février dernier).

Thierry SENAMAUD adressera au CNFPT une demande d'amendement sur ce point, sachant que la réunion du Conseil d'administration du CNFPT est prévue le 29 juin prochain.

5) Salon Préventica Lille

La première convention Préventica-FNCDG, conclue pour l'année 2015, a été signée lors du congrès de la FNCDG en juin 2015 à Toulon.

Elle a essentiellement pour but de développer un partenariat lors des salons Préventica avec les Centres de Gestion : tenue d'un stand sur le salon, organisation et animation de conférences.

Ce partenariat a été renouvelé. La FNCDG a donc été présente aux salons de Lille (du 7 au 9 juin 2016) et sera à Rennes, en octobre.

Concernant le salon de Lille, la FNCDG a pris en charge un stand de 12m2 et une conférence. Le CDG du Nord a pris en charge 6m2 supplémentaires, (soit un stand de 18m2) ainsi que 2 conférences.

La conférence financée par la FNCDG a été co-animée par le CDG du Nord et le CDG de Seine-Maritime.

Les 3 conférences ont porté sur :
- la mise en place et l'animation des réseaux avec les assistants et conseillers de prévention (animée par le CDG du Nord)
- le maintien dans l'emploi dans la FPT (co-animée par le CDG du Nord et le CDG de Seine-Maritime)
- le suivi des plans d'action découlant de l'évaluation des risques professionnels (animée par le CDG du Nord).

Gilles ADELSON remercie les CDG du Nord et de Seine-Maritime pour leur investissement dans cet évènement.

6) Point d'étape guide ANDCDG sur les RPS

Pascal CORNU indique qu'une relecture est prévue pendant l'été, en vue d'une diffusion en septembre. Le guide sera présenté cet automne.

Pascale CORNU remercie les CDG contributeurs.

7) Présentation d'actions de CDG : « la démarche du CDG 40 sur l'analyse des besoins sociaux »

Daniel LEROY rappelle qu'à chaque commission, un Centre de Gestion est invité à nous présenter une de ses actions innovantes.

Aujourd'hui, le CDG des Landes, avec Madame CHRESTIA, chargée de mission ABS, nous présente son travail sur l'analyse des besoins sociaux.

Le CDG 40 est venu en soutien, juridique et organisationnel, dans la stratégie de chaque intercommunalité et a contribué, pour la création des CIAS, aux transferts de compétences, de charges et de personnels.

La réalisation des ABS est apparue comme un appui pour le développement de projets. Dès 2012, réalisation des premières ABS au travers de la 3ème convention de modernisation des services d'aide à domicile, passée entre la CNSA et le conseil départemental des Landes.

Le CDG 40 s'est porté maître d'œuvre pour la réalisation des ABS, afin de permettre aux CIAS d'avoir une meilleure connaissance de leur territoire et de l'ensemble de leurs publics, et de répondre à l'obligation réglementaire des ABS.

Entre 2012 et 2015, 10 ABS ont été réalisées sur le département des Landes. D'autres territoires non couverts souhaitent se lancer dans la démarche.

Le CDG a ainsi créé une mission dédiée au sein de la cellule MSAD pour la réalisation des ABS.

8) Partages d'expériences sur l'utilité des enquêtes Handitorial-RASSCT dans le management des collectivités territoriales : présentation d'un outil de synthèse locale de toutes les données sociales par le CDG 40

Bruno ELUSSE, Directeur adjoint du CDG 40 est intervenu pour présenter un outil de synthèse locale des données sociales.

Cet outil est issu d'une double problématique : apporter une restitution utile aux collectivités et l'augmentation du nombre de CHSCT. L'objectif est de développer un outil d'aide à la décision en se servant des données sociales (RASSCT, bilan social, handitorial…) car les CHSCT recensent des difficultés à définir clairement leurs rôles et prioriser leurs actions.
Le CDG travaille également sur les données de reclassement et de surveillance médicale.

Cet outil est présenté, à la demande, au CHSCT. Les données sont analysées et comparées dans un document qui met en évidences les axes de travail pour la collectivité.
C'est un outil d'objectivisation et de déclenchement du dialogue.

Pascale CORNU propose que ce travail soit également porté à la connaissance de la commission emploi. Cela permet de montrer le retour sur investissement des collectivités avec les observatoires régionaux de l'emploi.

9) Enquête nationale Surveillance Médicale des Expositions des salariés sur les Risques (SUMER)

La Fédération a été contactée par le ministère du travail qui travaille sur cette enquête.

En effet, dans le cadre de l'enquête nationale SUMER, les médecins de prévention de la FPT doivent être largement mobilisés afin de recueillir les données de l'enquête pour ce secteur.

La Fédération a été interpellée afin de relayer cette information.

Cela nécessite un travail très conséquent et il n'y a pas assez de médecins.

Les prochaines réunions de la commission

La prochaine réunion de la commission a été fixée au 14 octobre 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.